



Contre'Attak!



L'expression libre du *SNACGT* de la Seine Maritime

« Il est grand temps de rallumer les étoiles »

Guillaume Apollinaire

Casse
du Statut
de la
Fonction
Publique



a

nous de

protéger nos

emplois

AVRIL 2008

Rendez nous compte !!!!

Depuis plusieurs mois, les élus du SNADGI-CGT boycottent les CTPD. Néanmoins, le mandat dont les dernières élections nous ont chargé n'aurait été d'aucune valeur s'il ne s'était exprimé au sein des instances paritaires. Aussi, avons-nous décidé de participer au comité convoqué le lundi 31 mars afin d'y défendre vos intérêts.

Comité Technique Paritaire Départemental

Connaissez vous cette douce sensation que l'on éprouve au hamman, baigné dans une atmosphère humide et feutrée, à la lumière tamisée des bougies et, en musique de fond, de mélodieuses harmoniques ?

Le CTPD est ainsi, apaisant et serein, où de douces voix nous susurrent ces reconfortantes nouvelles « tout va bien...nous avons choisi la meilleure formule ... pour le bien des agents ... ».

Ainsi, les rugosités apparentes soulevées par les organisations syndicales sont facilement gommées, et le meilleur des mondes se préfigure à l'horizon de notre belle et moderne administration.

Certes, l'énorme déséquilibre entre les deux pôles ICE de Rouen pourrait présenter quelques inconvénients, mais le nombre de postes pourra éventuellement être réajusté Oui, c'est vrai que dans le rapprochement CDI / CDIF, certains agents pourront se trouver face à des difficultés, notamment à l'accueil primaire, mais ils bénéficieront d'une formation, qui, quoique tardive en effet, sera parfaitement adaptée ...

..... Et ...blablabla ... blablabla

J'aime me plonger dans cette oasis de plénitude.

Oui, j'aime cela parce que j'y repose mes vieux os usés de revendication, mais aussi parce que ressourcé d'énergie positive, je repars frais et dynamique avec l'assurance que toutes mes inquiétudes sont vaines et qu'on s'occupe de moi.

Mais je peux également en ressortir la conscience syndicale propre et lavée de tout scrupule à l'égard d'une administration et de ses loyaux directeurs qui se moquent ouvertement de ses agents.

Ne ménageons pas nos méninges :

1. Sachant qu'en 2000, un dollar valait 1,20 €, le baril de pétrole 60 dollars (soit 72 €) et qu'un litre de carburant coûtait en moyenne 1 euro le litre,
 2. Sachant aussi qu'en 2008, le dollar est tombé à 0,65 €, et que le même baril est passé à 100 dollars (soit 65 euros),
- Question : Quel est le prix d'un litre de carburant ?*

#

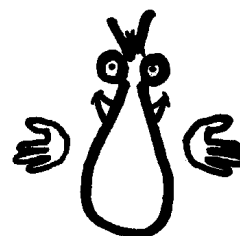
Attention, la frénésie de notation s'empare de tous et de tout



Directeurs comme grands ou petits chefs...



Même Lotus Note(s) !



Oui, je sais, c'est un jeu de mots à 2 balles !

Le 1^{er} mai 1920, la CGT décide la grève générale qui durera jusqu'au 22 mai et comptera 1,5 millions de grévistes. Suite à ce mouvement, la 11^e chambre du tribunal correctionnel ordonnera même le 13 janvier 1921 la dissolution de la CGT !

Le congrès de Lille en juillet 1920 évite une scission dans le syndicat, mais la division est consommée en décembre. Suite à l'exclusion de la fédération des cheminots, les révolutionnaires quittent la CGT, et créent la CGTU (Confédération Générale du Travail Unitaire), proche du PCF.

La CGTU revendique deux semaines de congés payés à son congrès de 1925.

Vote définitif de la loi sur les assurances sociales le 30 avril 1930, après dix années de débats, durant lesquels la CGTU les a dénoncées, alors que la CGT les a soutenues. Une double cotisation, patronale et salariale, abondée par l'État, obligatoire pour les salariés gagnant plus de 15 000 francs par an finance ces assurances. Au-delà de la maladie, les assurances sociales couvrent aussi les champs de la vieillesse, de l'invalidité prématurée et du chômage involontaire.

1934 - 1935 : un appel à la grève générale « contre le fascisme » à l'initiative de la CGT et de la CGTU pour le 12 février donne lieu à une convergence des deux cortèges place de la Nation. Le 9 octobre débutent des discussions en vue de la réunification, qui aboutiront le 14 juillet 1935 à un programme de Front Populaire. Deux congrès séparés simultanés du 24 au 27 octobre donnent leur aval à la réunification.

1936 : Réunification de la CGT et de la CGTU lors du congrès de Toulouse (2-5 mars)

Le 26 mai une vague de grèves marquée par des occupations d'usines démarre au Havre et s'étend comme une traînée de poudre partout en France. Le 7 juin, sont signés les Accords de Matignon, entre la CGT et le Patronat. Les 11 et 12 juin sont votées les lois sociales sur l'extension des Conventions collectives, l'institution de délégués d'atelier, le relèvement des salaires, 15 jours de congés payés et la semaine des 40 heures.

Mal préparée après le [congrès de Nantes](#), échec de la grève contre les décrets-lois du 12 novembre qui instaurent la semaine de six jours. 15 000 militants sont licenciés et la CGT perd un quart de ses effectifs, qui restent néanmoins élevés à 2 millions et demi d'adhérents.

Le 23 août 1939, le pacte germano-soviétique sème la consternation dans la CGT. Plus de 600 syndicats sont dissous et de nombreux militants et dirigeants exclus sont arrêtés. Ceux qui ne sont pas arrêtés, ni mobilisés, entreront dans la clandestinité.

En 1940, la CGT ne compte plus que 500 000 adhérents quand le gouvernement fait voter, peu avant sa chute, les 60 heures de travail par semaine.

Le 16 août, le gouvernement de Vichy de Pétain dissout les centrales syndicales ouvrières et patronales, dont la CGT. Le 9 octobre, René Belin, devenu ministre collaborateur institue la Charte du travail. Le 15 octobre, douze dirigeants syndicalistes rendent public un texte opposé connu comme le Manifeste des Douze.

La Météo des Sites

En raison des turbulences dues à la notation, de forts mécontentements sont à prévoir sur l'ensemble du département.

Ayez le réflexe SNADGI-CGT !

Modernisation : plus j'avance ...

La Poste a toujours été à l'avant-garde de la modernisation : changement de nom, de structures, de fonctionnement, de statut.

La modification qui semblait le plus correspondre à une demande des usagers fut la banalisation de l'accueil concrétisée par la formule « toutes opérations à tous les guichets ».

Des études récentes viennent de conclure qu'un accueil spécialisé permettait, en gagnant du temps, de mieux satisfaire aux attentes du public.

La Poste devrait donc revenir à l'ancienne formule.

En créant les IFU, la DGI n'avait fait que plagier cette configuration dans laquelle le contribuable pouvait être pris en charge par n'importe quel agent mais dont nous avons tous constaté l'impossibilité de fonctionnement.

Certains s'enorgueillissent de la modernité de notre administration fiscale, mais quand une entreprise commerciale est plus à l'écoute du public que le Service du même nom, il ne suffit plus de s'admirer le nombril, il faut aussi se remuer le (re)c. !

Le statut de la FP est une garantie contre les abus de toutes sortes. Sa casse, qui intervient d'ailleurs parallèlement à celle du code du Travail ouvre toute grande la porte à la déréglementation et à la flexibilité. Elle se juxtapose logiquement aux nouvelles méthodes de flicage (agora en dernier exemple), et aux rappels déontologiques obligatoires, l'ensemble participant d'un système absolutiste dans lequel nous n'aurions que des devoirs face à un pouvoir qui n'aurait que des droits.



L'AccroNiK



de

Rémi

Merci patron !

Souvenez-vous, il y a bien longtemps, existait une notion devenue désormais désuète et totalement ringarde : la lutte des classes !

Née du conflit entre dominants et dominés, elle avait le mérite de définir clairement les frontières séparant chaque camp.

Il y avait donc d'un côté les travailleurs et de l'autre les patrons.

En conséquence, le langage utilisé reflétait ce manichéisme de fait ; le patron (de pater, le père) étant celui à qui on doit tout, de la vie à la mort, et travailler venant du latin « torturer » (sic !).

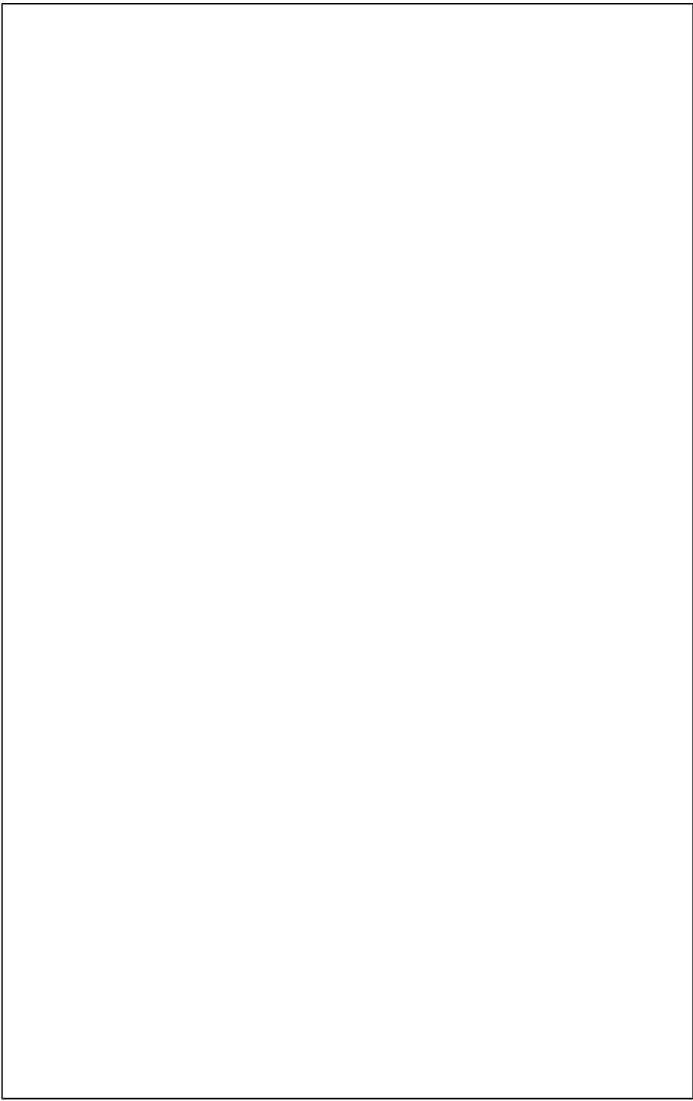
Mais cette dichotomie, tant dans l'activité que dans les mots n'est applicable que dans un système où le patron est celui à qui, en échange d'un salaire, vous devez vendre votre force de travail.

Ainsi, aux impôts, même si parfois notre travail peut ressembler à une torture, nos salaires sont des « traitements » et notre force de travail n'est pas à la merci d'un potentat bienveillant.

Alors pourquoi user du terme « patron » pour désigner le DSF, si ce n'est pour insuffler, par de modernes directeurs, un air branché au langage asthmatiforme des réunions avec la hiérarchie.

Ne tombons pas dans le piège de cette perversion sémantique.

La lutte des classes existe toujours, certes, mais au sein de notre administration, elle ne s'exprime pas en terme de détention des moyens d'exploitation et s'il est un patron au service duquel je me dois de mettre ma force de travail, c'est le public.



*** Réponse : 1,30 euros. Cherchez l'erreur !**